Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 17

Artikel: [Anecdotes]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180835

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

se rallier à leur parti; il en avait bien l'intention, mais il ne sut pas la tenir secrète. Dès lors il se vit environné de traîtres. Parmi eux, il y en eut qui firent croire à des généraux vendéens que le colonel ne se proposait de jouer auprès d'eux le rôle de royaliste que pour pénétrer plus facilement dans la Vendée. Ces généraux croyant ces rapports sincères et véridiques, ne virent plus en lui qu'un ennemi; sa légion ne fut plus appelée qu'une légion de bleus et quand le colonel eût tenté de les détromper, cela ne lui eût plus été possible. Il avait perdu leur confiance. Pour eux le baron n'était qu'un sans-culotte déguisé. D'autres non moins empressés de perdre le colonel que de se procurer de l'avancement en donnant à la Convention des preuves de zèle, le dénoncèrent comme traître à la patrie. Ils le représentèrent comme n'ayant d'autre intention que celle de faire cause commune avec les Vendéens et de vouloir, en tête de sa troupe, ramener à Paris les princes du sang. Aussitôt des ordres sont dépêchés par la Convention afin de se saisir de la personne du colonel. Il fut incarcéré à Tours avec une partie de son état-major. Ses équipages, sa correspondance, son numéraire, tout fut pillé. La légion changea de nom, puis elle fut disséminée en d'autres corps. Un affidé de Robespierre se présenta à mon père et lui dit : qu'en vertu d'un pouvoir discrétionnaire qu'il avait reçu, il était autorisé à le faire dégrader en tête de sa légion, puis, de là, le conduire à Paris, pour y être traduit à la barre de la Convention, jugé et condamné en dernier ressort. Le colonel lui répondit : « Puisque » la Convention doit m'entendre, tu ne peux, citoyen, me faire » dégrader ; je ne suis que soupçonné et atteint, je ne suis » pas convaincu. Ma tête peut rouler sur un échafaud, j'y » consens, mais je ne souffrirai pas qu'on me dégrade. » — Le délégué sortit de la prison. Quelques jours après il reparut et fit escorter mon père jusque sur une place de la ville où sa troupe était sous les armes. Le démagogue harangua les soldats en ces termes : « Braves sans-culottes! votre co- » lonel est déclaré traître à la nation ; j'ai ordre de le dégra- » der en votre présence ; s'il résiste, vous pouver tirer sus. »

Mon père prit la parole et dit : « Soldats! la religion des » représentants, n'en doutez pas, a été surprise; avant tout, » je dois être entendu. Cet homme, ennemi de tout bien, ose » me calomnier et vous contraindre à me flétrir. C'est au » nom de Frédéric II que plusieurs d'entre vous ont servi et » qui naguère furent témoins de ce dont je suis capable, que » je vous demande si vous souffrirez que votre colonel reçoive » un tel outrage. Enfants, que justice se fasse, veut-on me dé- » grader, dès lors j'ai assez vécu ? Jusqu'ici j'ai été votre co- » lonel et je suis encore digne de l'être, je mourrai tel. » — Puis, ayant tiré de son doigt un rubis, il le remit au colonel en second en lui disant : Veuillez le remettre à mon épouse comme souvenir de notre union. Il ajouta en découvrant sa poitrine « que l'un de mes soldats m'ajuste, qu'il soit bon fils, voici le cœur de son père, qu'il le perce et je meurs content. — Arrêtez ! arrêtez! s'écrie l'envoyé de Robespierre, n'en faites rien. Il importe que l'on connaisse tous les fils de la trame qu'il voulait ourdir, n'ayons pas de reproches à nous faire...

Le colonel partit de Tours et fut conduit à Paris dans une prison d'Etat, le Luxembourg. Il fut jugé à plusieurs reprises, tantôt comme bourbonniste, tantôt comme espion de l'étranger. Il n'a échappé à la mort que parce qu'il avait de puissants amis. Le colonel ne parlait pas facilement le français, il était sourd et obligé de se servir d'interprètes. Ceux-ci, n'ayant considéré que le danger du moment, lui firent tenir un langage tout opposé à sa façon de penser. Signez, signez sans crainte, lui disait-on — Permettez qu'avant tout je me fasse rendre compte de ce que je dois signer... — Comment? général, pensez-vous que... et puis il faut que ce mémoire soit remis à l'instant même, or il n'y a pas un moment à perdre... C'est ainsi qu'agissaient ceux qui voulaient lui sauver la vie, tandis que d'autres profitaient de la circonstance pour faire parvenir à la Vendée ses prétendus mémoires justificatifs dans lesquels la haine au roi et à la religion était énoncée dans des termes qui ne laissaient plus aucun doute sur les intentions du colonel.

Son arrêt de mort avait été prononcé par la Convention. Chaque jour un grand nombre d'infortunées victimes étaient appelées à porter leur tête sur l'échafaud. Il était difficile de savoir quand son tour arriverait. Quand l'officier d'ordonnance venait dès le matin faire lecture de la liste fatale, chacun des condamnés prêtait l'oreille avec un sentiment de terreur et d'angoisse. Comme fils de noble et n'ayant que cinq ans à peine j'avais été enfermé avec mon père et je devais partager son sort, car dans cette affreuse époque d'étourdissement et de folie, on avait résolu d'extirper la noblesse jusque dans ses ramifications. Le jour arrive enfin où l'officier lisant sa liste prononce le nom de mon père et de son fils. On nous fait monter sur la charrette en compagnie d'autres victimes. Déjà le conducteur est sur son siége, le fouet en mains et prêt à partir, quand tout-à-coup une femme échevelée accourt et se présente devant la grille du palais. D'une main elle saisit une pierre qu'elle élève, de l'autre elle prend le pan de sa robe, se met à sauter avec frénésie, puis jetant la pierre elle fait de sa main sur son cou le signe de la décapitation. C'était assez dire que le trop célèbre Robespierre venait lui-même de perdre la tête sur l'échafaud. Quelques moments après on vint nous annoncer que notre exécution n'aurait pas lieu. Dès lors les prisonniers furent traités avec plus d'égards.

Peu à peu le calme se rétablit et nous fûmes enfin mis en liberté. Les déboursés que mon père avait faits pour sa légion furent reconnus par la nation. Après avoir été réduits par le ministre de la guerre on délivra à mon père un mandat par lequel l'Etat se reconnaisssait son débiteur de la rente de douze mille six cents francs.

Mon père obtint en outre une pension de retraite selon son grade. Enfin Bonaparte prit les rênes du gouvernement et mon père fut un de ses partisans les plus zélés quand il le vit rétablir la paix et ramener la sécurité. Mais, dès que Bonaparte devint consul à vie, mon père ne vit plus en lui qu'un ambitieux habile. Il rendit justice à son génie actif et entreprenant, mais il cessa de l'estimer. Le consul qui connaissait le baron sur le bien que lui avait dit de lui le général Kellermann, depuis duc de Valmy, fit proposer du service à mon père. Il refusa. Bonaparte ayant insisté, il voulut le voir. Mon père se rendit auprès de lui et fit franchement connaître son opinion.

« Souffrez, citoyen-consul, lui dit-il, que sans rien entre- « prendre contre vous dont j'honore la valeur et le talent, je « demeure désormais passif. Les Bourbons, voilà mon dernier mot. »

Le consul le congédia, furieux d'une telle réponse, mais, je lui rends cette justice, jamais le colonel n'eut à se repentir de sa résistance courageuse.

(La suite au prochain numéro.)

En France, on rit de tout et de tous, même d'un ministre qui tombe.

Témoin ce quatrain qui nous arrive par la petite poste :

Hélas ! disait hier un député du Centre,
Plus de dîners exquis, de fins lunchs! C'en est fait!
Il va falloir apprendre à nous serrer le ventre,
Puisque nous voilà sans Buffet !

— Il paraît que la retraite de ce Buffet est un coup terrible pour le cabinet.

— Non, pas précisément; mais, je vais vous dire : ça démeuble !

Deux paysans s'abordaient l'autre jour sur la place de la Riponne par ce petit dialogue :

Eh, lo bon teimps que fâ Dzaquié; tot va resailli de la terra. — Eh, lo bon Dieu mein préservé, mé qué zu trei fenné que san dedein, se resaillesan qu'ein faré iou ?

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.